

ARRETE N°009 006 /MS/CAB
Portant création, attributions, composition et
fonctionnement du comité national d'organisation
de la campagne de distribution des Moustiquaires
Imprégnées d'insecticides à Longue durée d'Action
à la population du district sanitaire de Diébougou

LE MINISTRE DE LA SANTE



VU la constitution du 02 juin 1991 ;

VU le décret N° 2007-319/PRES du 04 Juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret N° 2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le décret N° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est créé au sein du Ministère de la Santé un comité national chargé de l'organisation de la campagne de distribution des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue durée d'Action (**MILDA**) à la population du district sanitaire de Diébougou.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté détermine la composition, les attributions l'organisation et le fonctionnement du comité national et de ses membres chargés la gestion de la campagne et ses démembrements.

CHAPITRE I: COMPOSITION DU COMITE NATIONAL DE GESTION DE LA CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DES MILDA

ARTICLE 3: Le comité national chargé de l'élaboration et de l'organisation de la campagne comprend quatre sous-commissions et est composé comme suit :

<u>Président :</u>	Monsieur le Secrétaire Général de la Santé
<u>1^{er} Vice Président :</u>	Monsieur le Représentant de l'OMS
<u>2^{ème} Vice Président :</u>	Monsieur le Directeur National de la Croix Rouge du Burkina
<u>3^{ème} Vice Président :</u>	Monsieur le Directeur Général de la Santé
<u>Rapporteurs :</u>	Monsieur le Directeur de la Lutte contre la Maladie Monsieur le Coordonnateur du Programme National de Lutte contre le Paludisme

Membres :

- le Représentant de l'UNICEF
- le Représentant de la JICA
- le Représentant de Plan Burkina
- le Représentant du S/P CNLS Coordination Projet Fonds Mondial
- le Représentant du PADS
- le Représentant de la DEP
- l'Administrateur du Centre National de Recherche et de Formation sur le paludisme

ARTICLE 4 : COMPOSITION DES SOUS-COMMISSIONS :

SOUS-COMMISSION FINANCES

M. LALSOMDE Emmanuel	DAF/MS	: Responsable
M. OUOBA Félix	SAF/DLM	: membre
Dr. FODE Simaga	PAMAC	: membre
Mme SANDWIDI Séraphine	SAF/DLM	: membre
Mme OUBDA Mariam	SAF/DLM	: membre
M. OUATTARA Abou	CRBF	: membre

SOUS-COMMISSION COMMUNICATION ET MOBILISATION SOCIALE

M. SEBGO René	DCPM	: Responsable
Dr YAMEOGO Maxime	CRBF	: membre
Mme KONSEIBO Béatrice	PNLP	: membre
Mme OUATTARA Anne Marie	PAMAC	: membre
Mme LALLE Aïssetu	PNLP	: membre
Mme KABORE Marguerite	PNLP	: membre
M. DOYE Eric	DHPES	: membre

SOUS-COMMISSION FORMATION/SUIVI/EVALUATION

Dr. PITROIPA Xavier	DLM	: Responsable
M. DOAMBA Mathias	PNLP	: membre
Dr OUEDRAOGO Moussa	PNLP	: membre
M. SANDWIDI Jean Pascal	PNLP	: membre
Mme SAWADOGO Monique	PNLP	: membre
M. SAWADOGO Issouf	DEP	: membre

SOUS-COMMISSION MATERIEL ET LOGISTIQUE

Dr SAWADOGO Saïdou	DPV	: Responsable
Mme MATSUNO Rui	PNLP/JICA	: membre
KABORE Emmanuel	CRBF	: membre
M. BAKO Bali	PNLP	: membre
M. BARRY Hamadou	SAF/DLM	: membre

CHAPITRE II : ATTRIBUTIONS DU COMITE NATIONAL

ARTICLE 5 : Le comité national d'organisation de la distribution de MILDA à la population du district sanitaire de Diébougou est chargé de:

- ❖ Coordonner l'organisation de la campagne de distribution ;
- ❖ Mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la mise en œuvre de la campagne ;
- ❖ Appuyer les sous-commissions dans la gestion de la campagne
- ❖ Coordonner l'appui des différents partenaires ;
- ❖ Assurer le suivi des activités des sous-commissions ;
- ❖ Assurer le suivi de l'évaluation de la campagne de distribution ;
- ❖ Elaborer et diffuser le rapport sur la campagne de distribution.

CHAPITRE III : ATTRIBUTIONS DES SOUS-COMMISSIONS

I. Sous-commission finances :

- ❖ Evaluer les besoins et les soumettre à la Coordination ;
- ❖ Budgétiser les activités de la Campagne ;
- ❖ Gérer les ressources mobilisées ;
- ❖ Fournir un rapport financier à la Coordination

II. Sous- Commission communication et mobilisation sociale :

- ❖ Concevoir des messages de sensibilisation;
- ❖ Appuyer la formation des volontaires de Croix Rouge
- ❖ Appuyer l'organisation de la cérémonie de lancement officiel;
- ❖ Assurer la couverture médiatique de la campagne.

III. Sous - Commission formation/suivi/évaluation :

- ❖ Organiser l'enquête base ;
- ❖ Appuyer la formation des agents de santé ;
- ❖ Superviser le recensement de la population ;
- ❖ Documenter la campagne de la distribution ;
- ❖ Superviser la distribution des MILDA ;
- ❖ Organiser l'évaluation de la Campagne de distribution.

IV. Sous- Commission matériel et logistique:

- ❖ Gérer le matériel et la logistique mobilisés ;
- ❖ Organiser la dotation des formations sanitaires en MILDA ;
- ❖ Superviser la dotation des formations sanitaires en MILDA ;
- ❖ Superviser la dotation des sites de distribution des MILDA ;
- ❖ Evaluer les besoins en matériel et en logistique.

CHAPITRE IV : FONCTIONNEMENT DU COMITE NATIONAL

ARTICLE 6 : le comité national d'organisation de la campagne de distribution se réunit régulièrement sur décision de son Président.

ARTICLE 7 : la commission rend compte périodiquement au Secrétaire Général de la santé.

CHAPITRE V : STRUCTURES LOCALES D'ORGANISATION

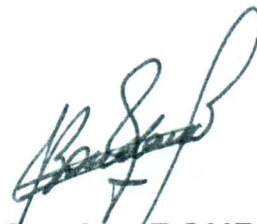
ARTICLE 8 : Les comités régional et provincial devront être structurés à l'image du comité national.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 9 : Le Secrétaire Général de la santé est chargé de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 15 JAN 2009



Seydou BOUDA

Commandeur de l'ordre national

Ampliations :

- Présidence du Faso
- Premier Ministère
- SG
- CAB/MS
- MATD
- Croix Rouge Burkinabè
- DGS
- DLM
- Tout membre du comité
- Journal officiel
- Chrono